

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

N° Contrat: L00547

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: L00010774 du: 01/06/18

**Prix Unit** 

Montant Net Code

337.20 €

SARL SEGGA

AVENUE DE PROVENCE

13190 ALLAUCH

**FRANCE** 

Acheteur :

Compte client : C90749 payeur : C90749

Affaire n°: L00547

Période du 01/06/18 au 30/06/18

Référence			Désignation				Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	TVA
LOC.CISCAR	.36TACIT	!	ION CISCAR CLIP TABL		RESSION+KTS		1.00	281.00	281.00 €	C
	ONDITIONS DE REGLEMENT 9_PRELEVEMENT e 01/06/18		: Base HT € Code 281.00 € C220	<b>Taux</b> 20%	Montant TVA € 56.20 €		тот	TAL HT € AL TVA € AL TTC €	281.00 56.20 337.20	) <b>€</b>
Montant 337.20 €		TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS					Acompte	0.00	) €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement

en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porterent intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 1/2/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

**RESTE A PAYER €**